



## Mer

# Une mission monégasque dans l'océan Indien

**Cop15.** Le navire affrété par la Principauté a effectué deux mois d'un travail scientifique, pédagogique et diplomatique pour la protection des espèces marines.



L'« Agulhas II », navire support de la campagne océanographique déployée par les Explorations de Monaco.

PHOTO : NICOLAS MATHYS/ZEPPÉLIN/EDM

Alors que les températures hivernales s'abattent sur l'Europe, le programme fait rêver : deux mois dans l'océan Indien, entre les îles de La Réunion et Maurice au sud et les Seychelles au nord. Pourtant, le voyage de la Société des explorations de Monaco n'avait rien de touristique. Commencé le 1<sup>er</sup> octobre et achevé le 1<sup>er</sup> décembre, il avait un triple but. « **Scientifique bien sûr, mais aussi un rôle de médiation auprès du grand public et d'entreprises, et enfin un engagement diplomatique** », résume Robert Calcagno, administrateur délégué de la Société des explorations de Monaco.

La mission a notamment pu explorer des zones méconnues, comme l'atoll d'Aldabra et surtout Saya de Malha, un gigantesque herbier sous-marin peu profond, vaste comme la Suisse (environ 40 000 km<sup>2</sup>). « **Plus de 100 scientifiques sont venus travailler sur la mission dans le cadre de huit grands programmes de**

**recherche internationale.** »

Si les grands poissons pélagiques et les mammifères marins y sont « **relativement peu nombreux** », le fond marin regorge de mollusques et de gastéropodes. « **Nous avons collecté plus de 1 000 espèces qui vont être examinées. Nos spécialistes affirment qu'ils n'ont jamais rencontré au moins quatre d'entre elles.** » Une analyse plus approfondie permettra d'affirmer ou non qu'il s'agit de nouvelles espèces.

### Zones fragiles menacées

La mission a également réuni des scolaires et des étudiants, de la Sorbonne, de l'île Maurice et des Seychelles. « **Nous avons accueilli 500 visiteurs sur le bateau dont des chefs d'entreprise et des responsables gouvernementaux et diplomatiques** », souligne Robert Calcagno.

Avec l'appui du prince Albert II, ce périple a en effet contribué à protéger ces zones fragiles menacées notam-

ment par la pollution plastique et la surpêche.

« **Saya de Malha est une curiosité juridique en droit de la haute mer.** »

En effet, le plateau est situé en dehors des zones économiques exclusives (ZEE) de Maurice et des Seychelles. Mais les deux pays ont demandé conjointement une extension de leur plateau continental et ils administrent ensemble les fonds marins de cette zone.

Reste à protéger aussi la colonne d'eau et les poissons qui y vivent. Mais les pays voisins manquent d'un outil juridique efficace. Il existe bien un accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI) mais il s'applique uniquement aux quelques pays signataires. « **Pour toucher tous les pays, il faut passer par l'Onu.** » Monaco veut profiter des conférences internationales prévues en 2023 pour obtenir la création de nouvelles aires marines protégées.

Jean-Marie CUNIN.

